



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

RÉUNION DU 13/11/2024 POLE ADMINISTRATIF
PV N° 09

Présents : M Joël LEVEQUE (Président)
Guilhem Liobet, Nathalie Macari, Thierry Montané
Absente : Gaëlle Ginestard-Bonnetaud

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de coupe et challenge ainsi que lors des dernières journées de championnats (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

POUR RAPPEL : Toute demande concernant un changement de date, horaire ou lieu d'un match de coupe ou de championnat doit se faire impérativement 7 jours avant la date initiale et obligatoirement par Footclubs.

Les changements pour manque d'effectif ne sont pas un motif valable c'est un forfait.

Les Reports de matches, de date ou horaire autre que pour des arrêtés municipaux seront jusqu'à nouvel ordre refusés sauf cas de force majeure.

La feuille de match est à faire obligatoirement sur la FMI.

Rappel :

ARTICLE 11 – HORAIRE DES MATCHS

Les matchs auront lieu le dimanche, et débuteront à 10H15, pour toute la compétition seniors à 8.

Néanmoins, avec l'accord des clubs concernés, les rencontres pourront se disputer le dimanche en lever de rideau à 13H00 ou 15H00, voir éventuellement le samedi 19H00 ou 20H00, si les terrains et infrastructures sont disponibles.

Les demandes de date ou de changement d'horaire devront être communiquées par voie officielle au district de football de la Haute-Vienne, 7 jours avant la date prévue et par Footclubs.

En cas de désaccord d'un des deux clubs, la date fixée par la commission sera celle de la rencontre officielle, et aucun autre report ne sera pris en compte.

Les feuilles de matchs sont à faire obligatoirement avec la FMI.

Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie de son mail le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

Interdistricts seniors féminines à 11

RAS

Seniors féminines à 8 D1

Match N.51571.1 : Féminines seniors à 8 D1 journée 06, poule unique, **OCCITANE FC(1) – U.S.BESSINES- MORTEROLLES(1)**

Suite mail du club de l'Occitane en date du 9 novembre, le match :

Prévu initialement le 11/11/2024 à 10H15 au stade de Château Chervix se jouera le même jour et à la même heure mais sur le stade de Magnac-Bourg.

Seniors féminines à 8 D2 et D3

Match N.531651.1 : Féminines seniors à 8 D3 journée 01, poule unique, **M.F.C.L.(1) - OCCITANE FC(1)**

Suite au mail du Président du club de Mayotte F.C. Limoges en date du 11 novembre nous informant que le score de la rencontre est bien de 2 à 8 pour le club de l'Occitane contrairement à ce qui est indiqué sur la FMI :

Résultat définitif : M.F.C.L. (1) 2 Buts – OCCITANE FC (2) 8 Buts.

Modification prise en compte par le district de la Haute-Vienne.

N'ayant reçu aucune objection sur la proposition pour la nouvelle formule des championnats seniors féminines à 8 D2 et D3, **le nouveau format de montées et descentes est proposé au comité de direction. En cas de validation, les règlements seront modifiés.**

Pour la saison 2025-2026

1 Poule D1 avec 10 équipes.

1 Poule D2 avec 10 équipes.

1 Poule D3 avec 9 équipes + les nouvelles équipes jusqu'à un total de 12 maximum. Dans l'éventualité où il y aurait plus de 3 nouvelles équipes, la commission pourra proposer 2 poules en D3.

De ce fait en cette fin de saison 2024-2025

D1 : 2 descentes en D2.

D2 : les premiers de la poule A et B montent en D1.

D2 : les 2 derniers de la poule A et B descendent en D3.

D3 : les 2 premiers montent en D2.

Pour la saison 2026-2027

2 Montées en D2 et D3 et 2 descentes en D1 et D2.



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FEMININES - FEMINISATION – DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ

Interdistricts jeunes U18F-U15F-U13F

Uniquement pour information car le championnat est géré par le district de la Corrèze

RAS

Planning seconde phase U7F-U9F mis en place en collaboration avec les clubs concernés.

PLANNING PLATEAUX U7F - U9F PHASE 2				
Dates	Clubs Organisateur	Horaires	Stades	Équipes U7F-U9F
09/11/2024	Limoges Foot	10 H 00	St Lazare	Limoges Foot
16/11/2024	Interclubs en mixité	10 H 00	Voir feuilles plateaux	J.S.Limoges Lafarge
23/11/2024	J.S. Limoges Lafarge	10 H 00	A confirmer	C.A.Rilhac Rancon 1
30/11/2024	U.S.Bessines-Morterolles	10 H 00	A confirmer	C.A.Rilhac Rancon 2
07/12/2024	C.A. Rilhac- Rancon	10 H 00	A confirmer	U.S.Bessines Morterolles

Coupes seniors

Tirage de la coupe du Limousin lundi 25 novembre 2024.

Futsal

Samedi 11 janvier 2025 pour les catégories jeunes.

Dimanche 12 janvier 2025 pour les seniors féminines.

Lieu : gymnase d'Isle.

Les engagements sont à faire sur Footclubs avant le 15 décembre 2024.



POLE COMPETITIONS **PROCES – VERBAL** **COMMISSION FEMININES - FEMINISATION –** **DEVELOPPEMENT FOOT FEMININ**

Journée féminine

Samedi 8 mars et ou dimanche 9 mars sur la journée pour les catégories U7F à seniors.

Le district lance un appel à candidature aux clubs qui souhaitent accueillir ces journées.
Possibilité de postuler pour une ou les deux journées.

Avoir au minimum 2 terrains à 11 et 4 vestiaires.

Un cahier des charges plus précis sera communiqué aux clubs souhaitant postuler.

Candidature par mail auprès du district de la Haute-Vienne au plus tard le 23 Novembre 2024.

Pour tous renseignements contacter Joël Lévêque au 06 23 19 53 97.

Informations diverses

RAS

**Le Président,
Joël Lévêque**

**Le Secrétaire de séance,
Guilhem Liobet**